

Communiqué de presse

Le 5 avril 2009

Semaine Prévention des TMS

La CRAM s'engage auprès de l'entreprise Jugeur

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et le réseau des CRAM lancent la 2^e « semaine Prévention des TMS » **du lundi 11 au vendredi 15 mai 2009**. A cette occasion, de nombreux événements fédérateurs seront organisés par les CRAM partout en France.

En France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue et leur nombre s'accroît d'environ 18 % par an depuis dix ans.

Notre objectif avec la « Semaine Prévention des TMS » est de faire connaître et de valoriser les actions réalisées pour convaincre toutes les entreprises concernées de mettre en place une démarche de prévention de ce risque.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent près des 3/4 des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité sociale et ce nombre s'accroît d'environ 20 % par an depuis dix ans. Ces pathologies touchent la très grande majorité des entreprises et tous les secteurs d'activité. Leur origine est souvent multi-factorielle. Prévenir le risque lié aux TMS est devenu un véritable enjeu économique et social compte tenu des coûts importants qu'ils engendrent pour les entreprises et la collectivité.

Pour ces raisons, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) sont une priorité pour le réseau Prévention de la Branche AT/MP qui met en place une stratégie d'actions coordonnées de ces différents acteurs vers les entreprises.

La CRAM des Pays de la Loire s'associe à cette démarche et propose de vous présenter concrètement les moyens mis en œuvre par l'entreprise Jugeur à Treillières (44) pour prévenir les TMS.

Les organisations professionnelles quant à elles présenteront leurs actions en cours et leurs projets à venir pour encourager leur adhérents à s'engager dans le même type d'action.

...

Vous êtes cordialement invité à la conférence de presse qui se déroulera le

mardi 12 mai 2009 à 14 h dans les locaux de l'entreprise,
5 r Louis Pasteur à Treillières (44)

**en présence de Jean-Michel Bachelot, Ingénieur Conseil de la CRAM,
M. Pichavant de l'Union Régionale de la Coiffure (URC), de Yves Fortineau de la
Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), de M. Riom, président de
l'Entreprise Jugeur.**

Contact presse : Franck Steinmetz
Portable : 06 07 26 12 28
Tél : 02 51 72 82 30
franck.steinmetz@cram-pl.fr

La CRAM des Pays de la Loire est une entité juridique de droit privé chargée de l'exécution d'une mission de service public. Pour cela, elle dispose d'une autonomie administrative et financière, mais reste soumise au contrôle de l'État et de ses représentants régionaux (DRASS, Préfet de Région). La CRAM a en charge notamment la gestion des retraites, pour une part, celle des accidents du travail et maladies professionnelles d'autre part.

